

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alex-bedard-csrl-net

<https://www.cadre21.org/membres/1c1839f57323b8a9bd1457e3>

Date d'obtention : 2025-09-02 15:25:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu l'intervenant doit soutenir l'auteur du signalement et l'écouter. Ensuite, l'intervenant remplit la grille d'évaluation avec l'auteur du signalement pour déterminer le contexte des événements, la nature des gestes posés, l'intention derrière le partage et l'étendue du partage. Troisièmement, l'intervenant voit s'il y a d'autres élèves d'impliquer dans la situation, si oui, il est important que l'intervenant rencontre les autres, de façon individuelle pour remplir une grille d'évaluation. Ensuite, il est possible de voir si l'acte est malveillant ou non, si oui, le service de police doit être contacté sans avoir rencontré l'investigateur et rempli la grille d'évaluation. Finalement, si l'acte n'est pas malveillant, l'intervenant rencontre l'investigateur et remplit la grille d'évaluation avec celui-ci. L'intervenant confisque l'appareil s'il a des motifs de croire que ce dernier contient de la pornographie juvénile. Le service de police est contacté. Durant toutes les étapes, il est important de garder la confidentialité des élèves et de rester sans jugements.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1: il est important de rencontrer tous les jeunes qui sont impliqués dans la situation.

Cas 2: Je retiens que dans un cas où la photo n'est pas de la pornographie juvénile, il est tout de même important de remplir une grille d'évaluation avec les élèves concernés. Le service de police n'est pas appelé, mais il est important de traiter la situation conformément aux politiques de l'école. Aussi, si jamais une situation implique un adulte, il est important de faire la grille avec l'élève concerné qui fréquente l'école et de confisquer le téléphone avant de contacter le service de police, qui lui, pourront poursuivre l'enquête avec l'adulte qui est concerné.

Cas 3: Je retiens que dans un cas où un parent rapporte une situation qui n'indique pas de conséquences pour l'élève ou son milieu, on n'enclenche pas le protocole Sexto, on le réfère au service de police. Aussi, je retiens qu'il est primordial de rencontrer tous les élèves impliqués dans une situation avant de contacter le service de police. Aussi, lors d'un acte malveillant, l'intervenant ne remplit pas la grille avec l'élève, mais je retiens qu'il doit quand même confisquer son appareil. Aussi je retiens de ne jamais s'exprimer aux médias en tant qu'intervenant.

Dans tous les cas il est important de ne pas porter de jugement, respecter la confidentialité, ne pas voir le contenu impliqué dans une situation et de ne pas être mandataire de la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle où l'intervenant doit parler au jeune investigateur de la situation. Pour moi c'est délicat puisqu'on ne sait pas comment le jeune va réagir et se sentir face à la situation. L'intervenant doit être prêt à l'écouter sans jugement pour mieux comprendre la situation. Il faut s'assurer de laisser ses propres jugements de côté pour ne pas être biaisé dans l'intervention. Je crois que le fait de suivre une grille d'évaluation permet d'être neutre.